

COMMUNE DE
67150 UTTENHEIM

ARRETE TEMPORAIRE
Portant réglementation de la circulation
Rue du Château
Commune d'Uttenheim
En agglomération

Le Maire de la Commune d'Uttenheim

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article R.411-8 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, huitième partie, quatrième partie ;

VU la demande formulée par les Usines Municipales d'Erstein ;

Considérant que pour assurer la sécurité des riverains, des usagers de la route et des personnes chargées d'exécuter les travaux de branchement souterrain 17A – 19 rue du Château, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1^{er} : du mardi 5 avril 2022 au vendredi 8 avril 2022, la circulation des véhicules dans la Rue du Château sera réglementée de la façon suivante :

La circulation des véhicules sera alternée par panneaux de signalisation.

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit dans l'emprise du chantier.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours, à l'entreprise chargé des travaux et au gestionnaire de la route.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie, quatrième partie) sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 :

- Monsieur le Maire d'Uttenheim
- Les Usines Municipales d'Erstein – 14 rue Georges Abry – 67150 ERSTEIN

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à MM :

- le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Erstein
- le Directeur du service Départemental de l'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Erstein
- Les Usines Municipales d'Erstein – 14 rue Georges Abry – 67150 ERSTEIN

Fait à UTTENHEIM, le 24 mars 2022

Le Maire
Jean-Pierre ISSENHUTH

